

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC\_07\_162

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la  
Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 31  
- Suppléants : 2

Date de convocation : 29 juin 2022

Excusés ayant donné pouvoir : 2  
Votants : 33

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

**EXCUSÉS :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a délibéré le 6 juillet 2021 puis le 23 novembre 2021 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

La mise en place de cette nomenclature implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet conformément aux dispositions de l'article L. 2321-2-27 du CGCT, pour les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2.

Dans ce cadre, les groupements de communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'art ;
- Des terrains (autres que les terrains de gisement) ;
- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation ;
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition ;
- Des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes) ;
- Des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- Des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans;
- Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum, de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- Des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement ;
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
  - 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
  - 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220705-2022CC\_07\_162-DE

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Par mesure de simplification, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise souhaite conserver un amortissement linéaire. Ceci permettant d'avoir une continuité avec les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M14.

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil de Communauté sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur les durées d'amortissement des immobilisations du Budget Principal, telles que présentées en annexe.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2015CC-03-053 du 30 mars 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

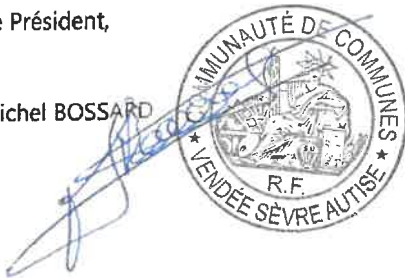
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILTON

Auteur de l'acte : Michel BOSSARD, Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220705-2022CC\_07\_162-DE

**DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Annexe

Compte	Libellé	Durée d'amortissement
xxxx	Immobilisation de faible valeur : < 2 000 € TTC	1
<b><i>Immobilisation incorporelles</i></b>		
20xx	Immobilisations incorporelles	
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion	5
204xx	Subventions d'équipement versées	
204xx1	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5
204xx2	Subvention Equipement - Bâtiments et installations	30
204xx3	Subvention Equipement - Projets infrastructures	40
204xx4	Subvention Equipement - Voirie	40
204xx5	Subvention Equipement – Monuments historiques	40
205xx	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	
2051	Concessions et droits similaires	2
<b><i>Immobilisation corporelles</i></b>		
211xx	Terrains	
2111	Terrains nus	nc
2112	Terrains de voirie	nc
2115	Terrains bâtis	nc
2118	Autres terrains	nc
212x	Agencements et aménagements de terrains	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2128	Autres agencements et aménagements	15
213xx	Constructions	
2131	<b>Bâtiments publics</b>	
21311	Bâtiments administratifs	30
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	30
21314	Bâtiments culturels et sportifs	30
21315	Centres d'incendie et de secours	30
21318	Autres bâtiments publics	30
2132	<b>Bâtiments privés</b>	
21321	Immeubles de rapport	30
21328	Autres bâtiments privés	30
2135x	<b>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>	
	<i>Installations électriques et téléphoniques</i>	15
	<i>Installations et appareils de chauffage</i>	15
	<i>Appareils de lavage, ascenseurs</i>	20
	<i>Equipements garages et ateliers</i>	10
	<i>Equipements salles omnisports</i>	10
2138	Autres constructions	30

214x	Constructions sur sol d'autrui	
2141	Bâtiments publics	15
2142	Immeubles de rapport	15
2143	Droit de superficie	15
2145	Installations générales, agencements, aménagements	15
2148	Autres constructions	15
215x	Installations, matériel et outillage techniques	
2151	Réseaux de voirie	20
2152	Installations de voirie	20
2153	Réseaux divers	20
21533	Réseaux câblés	15
21534	Réseaux d'électrification	30
21538	Autres réseaux	15
2156x	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	
21561	Matériel roulant	10
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
2157x	Matériel et outillage technique	
21571	Matériel ferroviaire	5
21572	Matériel technique scolaire	5
21573	Matériel et outillage de voirie	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
216x	Biens historiques et culturels	
2161	Biens historiques et culturels immobiliers	nc
2162	Biens historiques et culturels mobiliers	nc
218x	Autres immobilisations corporelles	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182x	Matériel de transport	
	<i>Véhicules lourds (&gt; 3.5 T)</i>	7
	<i>Véhicules légers (&lt; 3.5 T)</i>	5
2183x	Matériel informatique	
	<i>Matériel informatique</i>	5
	<i>Matériel de bureau électrique et électronique</i>	5
	<i>Petit matériel</i>	2
2184	Matériel de bureau et mobilier	
	<i>Mobilier de bureau</i>	10
	<i>Petit mobilier de bureau</i>	5
2158	Matériel de téléphonie	10
2186	Cheptel	10
2188	Autres	
	<i>Matériel éducation routière (vélos...)</i>	5
	<i>Equipements cuisine des structures enfance et petite-enfance</i>	10
	<i>Equipements ménagers et audiovisuels (aspirateur, auto laveuse, machine à laver, TV...)</i>	7
	<i>Matériel des structures enfance et petite-enfance (jeux – matériel camp...)</i>	5
	<i>Panneaux exposition service culture</i>	10
	<i>Matériel centre minier</i>	10
	<i>Instruments de musique</i>	10
	<i>Matériel sportif (panneaux de basket, tatamis, poteaux de volley...)</i>	10